

**Avez-vous des commentaires ou des préoccupations concernant les services d'interprètes ?**

- Veuillez trouver le formulaire de feedback en ligne à [mdcourts.gov/courts/courtlanguageservices](http://mdcourts.gov/courts/courtlanguageservices)
- Soumettez le formulaire de feedback à Court Interpreter Program 2001 E/F Commerce Park Dr. Annapolis, MD 21401

**Pour un complément d'information**

- Portails des langues du Système judiciaire du Maryland : [mdcourts.gov/languageportals/index.html](http://mdcourts.gov/languageportals/index.html)
- Accès au Département de la Justice/Programme des interprètes judiciaires : 410-260-1291



# AVEZ-VOUS BESOIN D'UN INTERPRÈTE JUDICIAIRE ?



## LE SYSTÈME JUDICIAIRE DU MARYLAND

fournit des interprètes judiciaires pour les audiences et les procédures tenues par la Cour ainsi que les services et événements s'y rapportant. Les interprètes sont fournis gratuitement aux personnes qui sont parties ou témoins dans des procédures civiles et pénales, et la justice des mineurs.

- Seuls les interprètes désignés par le tribunal peuvent agir en qualité d'interprètes officiels dans la salle d'audience.
- Les membres de la famille ou les amis ne peuvent pas tenir le rôle d'interprètes judiciaires officiels.

### Comment faire une demande d'interprète judiciaire ?

- Demandez un interprète pour votre audience 30 jours avant la date de comparution, dans la mesure du possible.
- Remplissez une Demande d'interprète dans la langue parlée (Formulaire CC-DC-041).\* Si vous demandez un interprète en langage des signes, veuillez utiliser la Demande d'assistance pour une personne handicapée (Formulaire CC-DC-049).\* Les formulaires sont disponibles au bureau de renseignements de la Cour ou en ligne sur [mdcourts.gov](http://mdcourts.gov). Vous pouvez également demander à votre avocat de remplir le formulaire pour vous.
- Soumettez le formulaire par e-mail ou en personne au bureau du Greffier du tribunal où votre audience doit prendre place.
- Si vous êtes partie dans l'affaire, il vous suffit de soumettre un seul formulaire de demande. Une fois que le tribunal aura reçu votre première demande en temps opportun, un interprète vous sera assigné pour toutes les procédures où vous devez vous présenter. Les autres personnes intéressées (victimes et témoins) doivent soumettre un nouveau formulaire de demande pour chaque procédure.

\* Pour les demandes au Tribunal de Circuit de Baltimore, veuillez aller sur [baltimorecitycourt.org](http://baltimorecitycourt.org) pour des informations précises sur la procédure de demande d'interprète.





## À quoi devez-vous vous attendre ?

- Il se peut que l'interprète parle avec vous avant que l'audience ne commence pour s'assurer que vous vous comprenez bien.
- Les interprètes utilisent parfois des équipements spéciaux dans la salle d'audience. L'interprète vous en expliquera brièvement le fonctionnement.
- S'il y a quelque chose que vous ne comprenez pas pendant les procédures du tribunal, informez-en le juge immédiatement par le biais de l'interprète.
- Lorsque le juge ou les avocats vous posent des questions, l'interprète traduit tout ce que vous dites en anglais.
- L'interprète parle à la première personne pendant son interprétation. Il ou elle dira « Je » au moment d'interpréter ce que vous dites et fera référence à lui ou à elle comme « l'interprète ».
- Après avoir demandé la permission au juge, il se peut que l'interprète vous demande de répéter ou de clarifier vos déclarations.
- Si vous parlez vite ou si vous donnez des longues réponses, l'interprète peut vous demander de faire une pause pour lui permettre d'interpréter.

## Qu'est-ce qui N'EST PAS permis aux interprètes judiciaires ?

- Donner des conseils juridiques.
- Expliquer les procédures du tribunal.
- Vous conseiller sur la façon de répondre aux questions.
- Vous parler de votre affaire dans la salle d'audience ou en dehors.
- Répondre aux questions sur ce qui va se passer au Tribunal.
- Avoir des conversations privées avec vous ou votre famille.

## Avez-vous besoin d'un interprète pour communiquer avec le personnel des services judiciaires en dehors de la salle d'audience ?

Le Système judiciaire du Maryland offre des services d'interprétation par téléphone au bureau du Greffier du tribunal. Le bureau du Greffier a des cartes I-SPEAK pour vous aider. Lorsque vous demandez une assistance pour avoir un interprète, dites le nom de la langue que vous parlez ou montrez du doigt votre langue sur l'affiche des langues des cartes de langues ou de la carte I-SPEAK du Système judiciaire du Maryland. L'employé du tribunal prendra des dispositions pour qu'un interprète vous aide par téléphone. Une interprétation par téléphone au tribunal est proposée gratuitement.

## Comment les interprètes judiciaires sont-ils désignés ?

Le Système judiciaire du Maryland tient un registre des interprètes judiciaires. Une fois que vous aurez soumis le formulaire de demande complété au bureau du Greffier, le personnel du tribunal prendra des dispositions pour choisir dans le registre un interprète qui sera présent lors de votre audience. Les interprètes figurant sur le registre ont passé une série d'examen et ont participé à une formation pour interprètes judiciaires.

## Justice pour tous dans un monde diversifié en mutation



### IMPORTANT

Vous avez la responsabilité d'informer le bureau du Greffier si vous n'avez plus besoin d'un interprète.

Si vous n'informez pas le tribunal, ou si vous ne vous présentez pas au tribunal le jour de l'audience, le juge peut vous facturer les frais de l'interprète.